

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019</b></p>
--

Le six mai deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Franois en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Claude PREIONI, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine SIMON BOUVRET Geneviève, DUBOIS Cécile, BORRINI Catherine, RENAULT Béatrice  
Messieurs PREIONI Claude, BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, COUDRY Sébastien,

**Absents excusés :**

Monsieur MEYER Nicolas (donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis BAULIEU)  
Madame LECLERC Bénédicte (donne pouvoir à Monsieur Emile BOURGEOIS)  
Madame PRALON Marine (donne pouvoir à Madame Geneviève SIMON BOUVRET)  
Madame MILOUDI Sonia (donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD)  
Monsieur CLEMENT Boris (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON)

**Absents:**

Madame GOODWIN HILLIER Françoise, Messieurs GUYOT Pascal, SOUDY Aymeric

**Nombre de conseillers :**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11  
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 5  
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 16  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Martine DELESSARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Date de convocation :** 30 avril 2019

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2019
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- 4) Tirage au sort – Jury d’assises
- 5) Attribution de subventions
- 6) Dans le cadre du transfert de compétences à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2019, apurement des dépenses/recettes relatives à 2018
- 7) Adoption de l’avenant 2019 relatif au contrat enfance jeunesse volet jeunesse pour les activités organisées par l’association Familles Rurales de Pouilley les Vignes
- 8) Remplacement saisonnier des employés municipaux
- 9) Recrutement de deux agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l’accroissement temporaire d’activité

### Divers :

- . Rapports des Commissions
- . D.I.A
- . Questions diverses

## **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/042**

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Martine DELESSARD comme secrétaire de séance, celle-ci ayant accepté.

## **2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/043**

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 avril 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune observation n'ayant été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 8 avril 2019.

## **3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/044**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- NRJ ELECTRICITE GENERALE

Remplacement éclairage allée centrale de l'église : 1 845,60 € T.T.C.

- NRJ ELECTRICITE GENERALE

Remise aux normes des installations - Appartement du presbytère : 1 899,00 € T.T.C.

- NRJ ELECTRICITE GENERALE

Intervention sur tableau électrique - Appartement du presbytère : 311,40 € T.T.C.

- MANUTAN

Installation sol souple et cabane - Ecole maternelle : 3 471,30 € T.T.C.

- MANUTAN

Vitrine affichage extérieur - Ecole maternelle : 276,79 € T.T.C.

- LABORIER

Peinture pour jardinières : 143,63 € T.T.C.

- MANU ROGNON

Intervention sur descentes eaux pluviales – Eglise et salle des associations : 891,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

#### **4/ TIRAGE AU SORT - LISTE JURY D'ASSISES**

##### **Délibération du Conseil Municipal 2019/045**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurys d'assise pour l'année 2020.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif au « Recrutement des Jurys d'Assise pour l'année 2020 » les communes de + de 1300 habitants sont appelées à procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui déterminé par la clé de répartition démographique. Le nombre de jurés pour la commune de Franois est fixé à 2, donc 6 noms seront tirés au sort.

Le tirage au sort est effectué.

A l'issue de ce dernier, les 6 noms suivants ont été tirés :

- Monsieur BIACHE Bernard
- Madame AUDIC Béatrice
- Monsieur KAHRIMAN Siyan
- Madame GONCE Marie-Josette
- Monsieur LESCOFFIT Florian
- Madame PETOT Isabelle

Le Conseil prend acte de ces informations.

## **5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/046**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations.

La Commission finances s'est réunie le mardi 16 avril 2019 et propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>2019</b>
- Coopérative Ecole Primaire :	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle :	500.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur(assurance)	210.00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00 €
- LACIM :	400.00 €
- A.S.F.C :	700.00 €
- Tennis Club	700.00 €
- Chorale La Débandade :	250.00 €
- H.B.C. Franois	450.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €
- Badminton 200 € + remboursement barillet	350.00 €
- A.C.E :	200.00 €
- A.P.E :	150.00 €
- Sorties Ecole Primaire dont piscine :	3 580.00 €
- Sorties Ecole Maternelle :	1 000.00 €
- Club de l'amitié	300.00 €
- BABYSONTIN :	150.00 €
- UNC AFN H21 Section d'Audeux	100.00 €
- Association La Clé :	800.00 €
Négar	200.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurances) :	210.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 600.00 €</b>

<b>ASSOCIAT° Départementales / Nationales</b>	<b>2019</b>
- ALEDD	300.00 €
- Prévention Routière :	150.00 €
- Association des Paralysés de France	200.00 €
- Souvenir Français :	80.00 €
- A.F.M. :	170.00 €
- UNAFAM :	100.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €
- JALMALV :	150.00 €
- Semon l'espoir	100.00 €
- Association La Ronde de l'Espoir :	100.00 €
- AVALFORT :	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	170.00 €
- Secours Catholique	200.00 €
- Emmaüs	200.00 €
- Banque Alimentaire	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 520.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 120.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

## **6/ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CAGB AU 01/01/2019 APUREMENT DES DEPENSES /RECETTES RELATIVES A 2018**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/047**

Les compétences voirie, parcs et aires de stationnement, distribution publique de gaz et d'électricité, infrastructures de véhicules électriques, réseaux urbains de chaleur et de froid, extension et création de cimetières et crématoriums sont transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de pouvoir apurer sur l'exercice 2019 certaines dépenses et recettes de 2018, la Commune doit en délibérer expressément. Les dépenses et recettes concernées en accord avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon correspondent :

- aux dépenses en fonctionnement dont le service a été fait en totalité avant le 01/01/2019,
- aux dépenses d'investissement correspondant à des remboursements de dépenses réalisées pour le compte de la commune par une autre collectivité/structure avant le 01/01/2019,
- aux recettes de fonctionnement dont le service a été fait en totalité avant le 01/01/2019.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal, dans le cadre du présent rapport, d'autoriser la prise en charge directe par la Commune, sur l'exercice 2019, des dépenses et des recettes 2018 suivantes :

Date facture/recette	Tiers	Montant
	Bonnefoy	20476.30
	Bonnefoy	517,50
	Bonnefoy	1 703,20
	Eiffage	6 607.50
	Citéos	9 663,60

La Commune percevra par ailleurs, sans nécessité d'une délibération spécifique, les recettes d'investissement correspondant à des remboursements de dépenses réalisées par la Commune avant le 01/01/2019 (FCTVA et subventions notamment, totalement ou au prorata des dépenses réalisées avant transfert).

Le Conseil municipal est appelé à approuver la prise en charge, sur l'exercice 2019, par la Commune, des dépenses et recettes ci-dessus listées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la prise en charge en 2019 par la commune des dépenses et recettes ci-dessus listées et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces opérations.

## **7/ ADOPTION DE L'AVENANT 2019 RELATIF AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE VOLET JEUNESSE POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE POUILLEY LES VIGNES**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/048**

Monsieur PREIONI présente l'avenant n° 2019-3 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse qui fixe le montant de la subvention pour l'exercice 2019 à 6 980,41€.

Vu la convention relative à la participation financière de la commune de Franois au fonctionnement du contrat temps libre avec l'association AFR Pouilley Les Vignes du 18 juin 2004 la participation à la charge de la commune de Franois s'élève à 3 490,21€. Il propose d'approuver cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'adopter l'avenant n°2019-3 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse concernant l'Action Jeunes de l'AFR de Pouilley les Vignes pour l'année 2019 et autorise M. Le Maire ou son représentant à le signer,
- d'ouvrir un crédit de 3 490,21 € sur le compte 611 «Contrats prestations de services» sur le budget communal 2019, correspondant à la prise en charge de la moitié de la somme annuelle due par les communes.



- et de verser la somme de 3 490,21 € à la commune de Serre Les Sapins qui aura au préalable versé la totalité de la subvention à l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.

## **8/ REMPLACEMENT SAISONNIER DES EMPLOYES MUNICIPAUX**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/049**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour le remplacement des employés communaux pour les mois de juin, juillet et août 2019. La commission Personnel, environnement, propreté du village propose au Conseil Municipal d'embaucher quatre jeunes pendant cet été. Chaque emploi d'été sera embauché pour une période d'un mois ou un mois et demi chacun pour renfort et remplacement en tant qu'adjoint technique 2ème classe, 1<sup>er</sup> échelon,

Diverses demandes ont été reçues, il est ainsi proposé d'embaucher :

- ✓ Monsieur Martin JAVOUREZ du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet.
- ✓ Monsieur Hugo JAVOUREZ du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet.
- ✓ Monsieur Lucas PAPE du 15 juillet au 31 août.
- ✓ Monsieur Bigad SID pour le mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à l'embauche de quatre jeunes pour le remplacement saisonnier des employés communaux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## **9/ RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2019/050**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité monsieur le Maire propose de procéder aux recrutements suivants pour assurer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles et un poste d'agent de restauration scolaire et d'entretien ménager ;

<b>Service</b>	<b>Nombre d'agents/grade</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Période</b>	<b>Rémunération</b>
Groupe scolaire / Services techniques	1 adjoint technique	Temps complet annualisé (35 heures)	du 01/09/2019 au 31/08/2020	Echelon 1 Indice brut : 348 Indice majoré : 326
Groupe scolaire / Services techniques	1 adjoint technique	Temps complet annualisé (35 heures)	du 01/09/2019 au 31/08/2020	Echelon 1 Indice brut : 348 Indice majoré : 326

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- approuve les propositions de recrutement de deux agents contractuels au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 inclus.  
Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C  
Ces agents assureront des fonctions à temps complet.  
La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire des agents techniques – échelon 1  
Soit sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326,

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- autorise monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### COMMISSION URBANISME Compte rendu de la réunion du lundi 29 avril 2019

Convocation en date du 23 avril 2019.

**Présents** : M. BAULIEU Jean-Louis, Mme BORRINI Catherine, Mme DELESSARD Martine ;

**Absent excusé** : M. PREIONI Claude ;

**Absents** : M. GUYOT Pascal, M. SOUDY Aymeric.

➤ **PA** :

- 48 Grande Rue, sur parcelles AA 120 et 132 : création de deux terrains à bâtir, avec création d'une association syndicale et accès privé.  
Avis favorable de la commission.

➤ **PC** :

- Demande de permis de construire pour une maison individuelle, rue de la Félie, sur parcelle AH154.

*Le dossier ne peut faire l'objet d'avis favorable à ce jour. Cet avis pourra être révisé après approbation éventuelle du modificatif du PLU.*

- Demande de permis de construire d'un centre de lavage pour automobiles sur parcelles BH2 et BH3, à La Belle Etoile.

*Avis favorable de la commission, sous réserve du règlement du PLU.*

➤ **DP et autorisation de clôture**:

- DP demandée pour modification de façade et changement des menuiseries extérieures au 25 Grande Rue.

*Avis favorable de la commission.*

➤ **AT** :

Pour « AU BIO FRANOIS, 25 Grande Rue, en lien avec la DP ci-dessus citée.

*La commission propose au CM l'acceptation de ce projet.*

➤ **DAACT, DOC** :

DAACT déposée par la SCI OZER.

*Un rendez-vous sera pris pour visite de conformité. Voir parcelle 411, à acquérir pour alignement.*

➤ **CU et certificats communaux** :

- Demande de CU opérationnel pour projet de maison individuelle Hameau du Coteau (parcelles AA342, 347 et 350).

*Dossier transmis au service ADS de la CAGB.*

- Demande de CU d'information et certificat communal pour la parcelle AH120, 10 chemin du Moulin.

- Demande de CU et d'information communale pour parcelles AE 292, 293 et 295, rue des Violettes.

- Demande de CU d'information pour parcelle AE 109, 12 impasse de l'Orée du Bois.

- Demande de CU et certificat communal pour parcelle AB 315, 24 rue Champey.

➤ **DIA** :

- pour bien sis 16B rue des Violettes, appartement et garage.

*La commission propose au conseil de ne pas préempter.*

- Pour maison d'habitation sise 24 rue Champey.

*La commission propose au conseil de ne pas préempter.*

➤ **Divers** :

- Demande formulée par Mme HERZOG, qui recherche un terrain pour implanter une yourte, dans le cadre d'un projet d'école en forêt.

*La commune de FRANOIS ne dispose pas de terrain en zonage adapté et ayant les accès nécessaires pour la mise en place d'une yourte.*

- Etude du compte-rendu ADS, pour article sur le bulletin municipal.

***Concernant la demande de PC d'un centre de lavage pour automobiles, monsieur BAULIEU précise que monsieur DUVAL, instructeur à la CAGB, demande des pièces complémentaires.***

*Concernant l'achat d'une parcelle appartenant à la SCI OZER, le conseil donne son accord pour acheter les 18m<sup>2</sup> au prix de 75€ le m<sup>2</sup>.*

**Commission Personnel-Environnement-Propreté du village.  
Réunion du 23 avril 2019**

**Présents** : Mmes Gillet – Delessard –Mrs Preioni – Baulieu

**Absents excusés** : Mme Miloudi – M Clement

**1. Titularisation.**

Le Centre de Gestion nous a signifié que le renouvellement des contrats de Mmes Fellman Evelyne et Rognon Hélène ne pouvait être reconduit. En effet leur embauche a dépassé la durée autorisée pour un contrat à durée déterminée. Les 2 postes étant indispensables pour le travail à effectuer aux écoles, la commission propose d'embaucher ces 2 agents à durée indéterminée et donc de les titulariser.

**2. Remplacement de Mme Vadrot Stéphanie.**

Mme Vadrot ayant demandé une disponibilité pour convenance personnelle, Monsieur Le Maire a retenu la candidature de Mme Boivin qui commencera sa mission début juin en binôme 1 mois avec Mme Vadrot qui partira le 26 juin pour 6 mois.

**3. Jobs d'été.**

La commission propose de prendre 4 jeunes gens pendant la période de juin, juillet et août, 2 personnes de juin à mi-juillet, 1 personne de mi-juillet à fin août et une personne en août. Jeunes gens de Franois dont la candidature a été déposée en février.

**4. Personnel « atsem » pour la rentrée 2019.**

Les contrats « emploi jeune » se terminant à la rentrée prochaine et n'ayant plus que trois classes en maternelle, la commission propose de répartir le travail comme suit :

- Mme Cottet Providence Alice, ATSEM, titulaire du poste à temps partiel.
- Mme Blondelle Eva, en contrat à durée déterminée à temps complet avec le centre de gestion.

- Mmes Trouttet Lola et Costenzo Justine à mi-temps, en contrat à durée déterminée avec le centre de gestion.

#### 5. **Personnel « ménage ».**

- Mme Devaux Corinne : salle des associations (augmentation du temps de présence de ce local très utilisé), gymnase et vestiaire du foot.
- Mmes Trouttet Lola et Costenzo Justine à mi-temps, en contrat à durée déterminée avec le centre de gestion pour l'entretien de la mairie, ménage aux écoles et cantine et garderie le midi.

#### 6. **Recherche de personnel.**

Nous avons besoin de 2 personnes pour la garde du midi et la cantine soit 1 personne 3 heures par jour x 4 jours (11h à 14h) et 1 personne 2 heures par jour x 4 jours (11h20 à 13h20). La commission propose de mettre une annonce sur le site, le bulletin, de faire une demande à Pole Emploi et de voir si un affichage peut être fait dans les facultés.

#### 7. **Stagiaire secrétariat mairie.**

Une stagiaire dans le cadre de sa formation « gestionnaire administratif et secrétaire de mairie » viendra effectuer son stage à la mairie du 2 septembre au 25 octobre.

#### 8. **Vacataire archiviste.**

Suite à la visite d'un spécialiste des archives départementales du Doubs , il a été recommandé de recruter pour 1 mois minimum une vacataire archiviste afin de nous aider à classer nos archives . Le département du Doubs nous a remis un CV et la commission propose de retenir la candidature pour le mois de septembre.

#### 9. **Formation personnel.**

La commission propose de faire un rappel de la formation premier secours au personnel l'ayant déjà reçu et de le faire effectuer à ceux qui ne l'ont pas eu.

#### 10. **Compostage**

Le Sybert a remis de nouvelle plaquette pour l'achat de compost et les dates de formation pour 2019. Documentation disponible au secrétariat de mairie et sur le site.

**COMPTE RENDU COMMISSION FINANCES**  
**Mardi 16 avril 2019**

**Présents** : Claude PREIONI, Patrice MOUTON, Cécile Dubois, Emile BOURGEOIS.

**Absent excusé** : Martine DELESSARD Absent non excusé : Boris CLEMENT

Rapporteur : Patrice MOUTON Début de séance : 9h00 Fin de la séance : 9h45

Attribution des subventions :

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>2019</b>
- Coopérative Ecole Primaire :	650.00 €
- Coopérative Ecole Maternelle :	500.00 €
- Aide Pompiers AIDE Porteur(assurance)	210.00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00 €
- LACIM :	400.00 €
- A.S.F.C :	700.00 €
- Tennis Club	700.00 €
- Chorale La Débandade :	250.00 €
- H.B.C. Franois	450.00 €
- Entretien et surveillance du Gymnase	4 500.00 €
- Badminton 200 € + remboursement barillet	350.00 €
- A.C.E :	200.00 €
- A.P.E :	150.00 €
- Sorties Ecole Primaire :	2 000.00 €
- Sorties Ecole Maternelle :	1 000.00 €
- Club de l'amitié	300.00 €
- BABYSONTIN :	150.00 €
- UNC AFN H21 Section d'Audeux	100.00 €
- Association La Clé :	800.00 €
Négar	200.00 €
- Vétérans foot SCFS (assurances) :	210.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 020.00 €</b>

<b>ASSOCIAT° Départementales / Nationales</b>	<b>2019</b>
- ALEDD	300.00 €
- Prévention Routière :	150.00 €
- Association des Paralysés de France	200.00 €
- Souvenir Français :	80.00 €
- A.F.M. :	170.00 €
- UNAFAM :	100.00 €
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00 €
- JALMALV :	150.00 €
- Semon l'espoir	100.00 €
- Association La Ronde de l'Espoir :	100.00 €
- AVALFORT :	100.00 €
- FARER AVANNE	200.00 €
- Accueil famille de Pergaud	170.00 €
- Secours Catholique	200.00 €
- Emmaüs	200.00 €
- Banque Alimentaire	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 520.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 540.00 €</b>

**Mairie de Franois**  
**Compte rendu de la réunion avec la CAGB**  
**suite à la rencontre des Entrepreneurs de Franois.**  
**Le 25 avril 2019**

**Réunion avec**

Monsieur le Maire **Claude Préioni.**

1<sup>er</sup> Adjoint **Emile Bourgeois.**

Conseillère responsable de la voirie. **Catherine Borrini.**

Chef de projet Aménagement Urbain **.Céline Hirschy.**

Chargé d'affaire au sein de la direction économie du Gd Besançon

**Monsieur Jérôme Chaon**

**Dossier :**

**Actualisation du devis de Global Signalisation par la**

**CAGB**

\* Garantir un suivi sur plus de dix années : coût à voir.

\* Normes des lattes : 6 maximum par panneau.

\* Déposer et évacuer les panneaux existants.

\* Fléchage des entreprises sur panneaux : non autorisé par le règlement local de publicité.



## **Remarques sur panneaux (couleurs des lattes et lettrage, date de la mise en place)**

\* Lattes blanches et lettrage noire : homogénéité pour toutes les communes du Grand Besançon.

\* le nom des zones sera indiqué au dessus de chaque panneau.

\* 2 Panneaux supplémentaires validés : 1 sur zone au Bois nord et 1 au rond point accès Couval et Véodrôme, soit au total 5 panneaux.

- sur panneau au Bois nord, trois entreprises : Bonnefoy, Derichebourg, Géotec.

- sur autre panneau : Couval, Véodrôme.

\* prévoir un point info zones pour les transporteurs route de Besançon en face des établissements BTS.

\* **Article** de Presse : apprécié.

-**Problématique circulations et croisements** : Fleur de peau, Gédibois, Couval, UND,... : mise à jour GPS étudiée par la CAGB.

### **DIVERS:**

- Organisation de portes ouvertes demandées aux entreprises.

- Article à rédiger pour le bulletin avec photos d'usine.

- Rue de Chaney - Sécurité entrée du groupe scolaire : les travaux sont terminés par l'entreprise Bonnefoy.

- Rue de l'Oratoire : le Conseil Départemental va réaliser la réfection du revêtement de la chaussée courant mai et juin. La commission étudie avec le CD et l'association des vélos la possibilité de mise en œuvre d'une voie cyclable dans le sens montant de cette rue.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Trésorerie au 3 mai 2019 : 622 364,14€

➤ L'arrêté portant réglementation des bruits de voisinage sur la commune de Franois qui a été pris le 19 juin 2009 n'est pas réglementaire. En effet, le Maire peut renforcer l'arrêté Préfectoral et être plus restrictif mais ne peut pas être plus souple. Or les horaires autorisés le samedi sont plus souples que ceux autorisés par la Préfecture.

De ce fait il convient de prendre un nouvel arrêté autorisant l'utilisation des engins à moteur tels que tondeuses, tronçonneuses... aux horaires suivants :

**Tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

**A l'exception des samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,**

**Et des dimanches et jours fériés ou l'utilisation de ces engins n'est pas autorisée.**

- Monsieur BAULIEU apporte des précisions quant à l'enquête publique concernant la modification règlementaire du PLU.  
La consultation a eu lieu au mois d'avril. Aucune observation n'a été écrite sur le cahier d'observation. 2 personnes ont consulté le PLU mais n'ont fait aucun commentaire écrit.  
La mission PLU de la CAGB doit être contactée afin d'activer la fin de l'instruction et faire approuver le projet par le conseil communautaire de la CAGB.
- Monsieur COUDRY rappelle aux conseillers municipaux responsables de commissions que les articles pour le prochain bulletin municipal devront lui être transmis pour le 15 mai dernier délai.
- Monsieur PREIONI rappelle aux conseillers municipaux que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 heures au monument aux morts. Rendez-vous est donné aux conseillers à 10 heures à la salle des associations pour la mise en place du verre de l'amitié qui sera servi à la suite de la cérémonie.
- Monsieur PREIONI rappelle aux conseillers municipaux que les élections européennes se tiendront le 26 mai 2019. Il est demandé aux conseillers de s'inscrire sur le tableau de permanence pour la tenue des bureaux de vote.
- Monsieur PREIONI informe les conseillers municipaux que l'Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales Franois / Serre-les-Sapins Franois aura lieu le vendredi 17 mai 2019 à 18h dans les locaux de l'école de Serre-Les-Sapins.

### **Liste des délibérations du 6 mai 2019**

N° 2019/042 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2019/043 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2019

N° 2019/044 : Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal

N° 2019/045 : Tirage au sort – Liste jury d’assises

N° 2019/046 : Attribution de subventions

N° 2019/047 : Dans le cadre du transfert de compétences à la CAGB au 01/01/2019 apurement des dépenses/recettes relatives à 2018

N° 2019/048 : Adoption de l’avenant 2019 relatif au Contrat Enfance Jeunesse volet jeunesse pour les activités organisées par l’Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes

N° 2019/049 : Remplacement saisonnier des employés municipaux

N° 2019/050 : Recrutement de 2 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité